

Pôle communication

Mercredi 10 novembre 2021

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 10 novembre, a arrêté un projet de délibération du Congrès et adopté deux délibérations du gouvernement, ainsi que 10 arrêtés. Il a également examiné 23 dossiers d'étrangers et émis un avis sur un projet de décret.

Projet de délibération du Congrès

Au visa de Yannick Slamet, avec Adolphe Digoué, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relatif à la prise en charge de certains frais funéraires dans le contexte de l'épidémie de Covid-19.

> *Voir le communiqué détaillé « Frais funéraires Covid-19 ».*

Délibérations du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour deux affaires).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 20 millions de francs de subventions à diverses associations pour la construction et la rénovation de plusieurs maisons communes : tribu de Yaouti à l'île des Pins, de Tawainedre à Maré, district de Bayes à Poindimié, et tribus de Saint-Adolphe à Pouébo, de Tiabet à Poum et de Wassaudjeu à Ouvéa.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la carte des formations initiales relevant de l'enseignement agricole des établissements d'enseignement du second degré publics et privés à la rentrée scolaire 2022. Un CAP agricole « Services aux personnes et vente en espace rural » est créé à la MFR de Poindimié et à la MFR Sud de La Foa. Cette dernière proposera également un CAP agricole « Métiers de l'agriculture », support « ruminants ». Le dispositif d'initiation aux métiers en alternance proposé à la MFR de Bélep est, quant à lui, supprimé à la rentrée 2022.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la composition de la commission statutaire des praticiens des établissements hospitaliers de la Nouvelle-Calédonie.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé une transaction entre la Nouvelle-Calédonie, la SCI « Le Pic Jacob », la SAS Carrière de Dumbéa et Charles Menaouer. Cette transaction concerne l'éboulement qui s'est produit au niveau du col de Katiramona à Païta, le samedi 6 février 2021. Elle fait suite à une expertise dont les premières contestations établissent un lien entre l'éboulement et l'activité de la carrière de Dumbéa et de la SARL Menaouer, locataires et exploitants du terrain appartenant à la SCI « Le Pic Jacob ». Dans ce contexte, la SCI « Le Pic Jacob » a proposé de conclure une transaction afin de régler à l'amiable les litiges relatifs aux préjudices subis du fait de l'éboulement, et de permettre la réalisation des travaux nécessaires à la sécurisation et à la réouverture à la circulation de la RT1. La SCI « Le Pic Jacob » s'engage ainsi à céder à la Nouvelle-Calédonie le terrain d'emprise des travaux à titre gratuit et à lui garantir l'accès immédiat au site des travaux, dans l'attente de l'approbation par le Congrès de la cession de ce terrain. Les deux autres cocontractants s'engagent à rembourser certains frais relatifs aux travaux de sécurisation et de confortement. En contrepartie, la Nouvelle-Calédonie réalisera à ses frais et sous sa responsabilité les travaux nécessaires à la sécurisation et à la réouverture de la RT1. En outre, elle s'engage à accepter, sous réserve de l'approbation du Congrès, l'acquisition à titre gratuit du terrain d'emprise de ces travaux et à renoncer à toute procédure contentieuse à l'encontre des autres parties en réparation des préjudices subis du fait de l'éboulement.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis cinq entreprises et employeurs de personnel de maison au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises et d'employeurs dans l'impossibilité de mettre en place des mesures de prévention pour leur salarié ou leur clientèle.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis dix entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises confrontées à une baisse d'activité.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis trois entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises dans l'impossibilité de fournir du travail à leurs salariés soit sur le lieu de travail soit en télétravail.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 34 entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises concernées par l'arrêté conjoint prévoyant les fermetures d'établissements.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 57 entreprises au bénéfice d'une nouvelle période de prolongation de l'allocation de soutien Covid-19, du 1^{er} novembre au 31 décembre 2021. Il s'agit d'entreprises qui justifient de difficultés économiques significatives, telles qu'une baisse importante du chiffre d'affaires, une dégradation de la trésorerie ou des pertes d'exploitation.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé le bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 pour 190 entreprises, du 11 octobre 2021 jusqu'à la fin des périodes de confinement. Il s'agit d'entreprises déjà admises à ce dispositif du 7 septembre au 10 octobre. La prorogation de leur droit à cette allocation fait suite à la prolongation du confinement.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur une demande de visa de long séjour et 13 avis favorables sur une demande de titre de séjour temporaire. Il a également accordé six autorisations de travail et en a renouvelé trois.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur les projets de programmes adaptés et contextualisés en histoire géographie pour les classes de terminales professionnelles.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuïenon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.